

Concertation et politiques municipales : du quartier à la région

FORTIER, Julie

Doctorat

Université du Québec à Montréal

Directeur : MORIN, Richard

julie.fortier@uqtr.ca

L'évolution des enjeux aux plans politique, économique et social a mené les municipalités à faire preuve, au fil des années, de plus d'ouverture et de transparence dans l'élaboration de leurs politiques. Aujourd'hui, la tendance est à l'intégration des citoyens et de la société civile par le biais de mécanismes de participation tel que la concertation. La ville de Trois-Rivières est ouverte à ce type de gestion avec les représentants d'organismes et d'institutions ainsi qu'avec les citoyens. De plus en plus, ces derniers sont conviés à participer à l'élaboration des politiques municipales. Trois-Rivières a d'ailleurs procédé à la conception d'une politique familiale qui fut déposée en 2004 et a été la première parmi les grandes villes du Québec à déposer sa politique de développement social en 2005.

Les acteurs qui ont pris part à l'élaboration des politiques viennent de différentes échelles territoriales : voisinage (citoyens), quartiers (représentants d'organismes), municipale (élus et fonctionnaires municipaux), locale (représentants d'institutions) et régionale (institutions). Un premier portrait révèle une différence dans la contribution des acteurs selon leur échelle d'opération. Par exemple, les acteurs du voisinage, représentés par des citoyens, ont rapporté des faits concrets sur leur vécu de tous les jours, éléments davantage pertinents pour l'étape de la mise en oeuvre des politiques, alors que les représentants des organismes de quartier ont largement contribué à alimenter le contenu des politiques par leur grande connaissance du terrain, surtout en ce qui concerne la politique de développement social. Pour les deux politiques étudiées, des forums et des consultations publiques se sont greffés à la concertation. Ces modes de participation ont accueilli surtout des représentants d'organismes des quartiers ainsi que des citoyens. Ces espaces publics de discussion complémentaires à la concertation sont venus éclairer davantage les différences majeures entre la contribution des citoyens et celle des associations.